Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT « Tension »
Spécifique à la participation de la production EnR HTA au réglage de la tension

Compte rendu de la réunion de concertation du 1er décembre 2020

1. PARTICIPANTS A LA REUNION

NOM	SOCIETE
Nadine Berthomieu	ADEME
Rémi DEBREYNE	BORALEX
Stéphane GERVAIS	EDF
Alberto TOMASIN	EDF
Matthieu BEAUVOIS	EDF-EN
Alain BOS	EDF-EN
Céline GUILLAUME	EDF-EN
Thomas ACKET	ENEDIS
Matthieu GONDOLO	ENEDIS
Hervé LEXTRAIT	ENEDIS
Aimé BOSCQ	ENERPLAN
Sébastien GIMENEZ	ENGIE
Lina RUIZ	ENGIE GREEN
Edouard HONG	EQUINOV
Théo ANDRE	FEE
Vincent KRAKOWSKI	HESPUL
Sean VAVASSEUR	SER
Fabien PETIT	SRD
Michael MONNIER	BAYWA-RE
Fabrice DELORY	RTE
Emeline GUIU	RTE
Camille HENRIQUES	RTE
Jean LACOSTE	RTE
Hervé LEFEBVRE	RTE
Stéphane POLLINO	RTE
Vincent SERMANSON	RTE
Raphaël SIERRA	RTE
Nicolas URAI	RTE
Etienne BALAZARD	VALOREM

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de ce GT Tension dédié à la participation de la production HTA au réglage de la tension du 1er décembre 2020 était le suivant :

1. Rappel du besoin de RTE concernant le réglage de la tension et de son évolution à court terme
2. REX de l'été sur le réglage tanphi effectué
3. Proposition de RTE et d'ENEDIS pour la gestion du stock de parcs actuellement raccordés
4. *Remise en contexte des sujets du GT : besoin de RTE et activation des tanphi HTA à court terme*
5. *Discussions sur les suites possibles du réglage de la tension par la production HTA : feuille de route à construire et appel à contribution*

Les points 1,2 et 3 ont été abordés lors du GT le 6 novembre. Lors de cette séance du 1er décembre, les points 4 et 5 seront présentés et discutés.

3. PRESENTATIONS – REMARQUES DES ACTEURS

3.1 Remise en contexte des sujets du GT : besoin de RTE et activation des tanphi HTA à court terme

RTE rappelle le contexte de la gestion des tensions hautes en reprenant des éléments présentés lors du dernier GT Tension portant sur le même sujet le 6 novembre.
RTE observe une baisse de la consommation en réactif à la frontière du réseau RPT d'environ 400 MVar par an. Cette baisse est principalement causée par 3 phénomènes :

- La mise en souterrain des réseaux
- La production de plus en plus importante sur les réseaux de distribution
- Le changement structurel de la consommation domestique en réactif que RTE considère comme ayant le plus gros impact

Ceci résume le contexte de la hausse des tensions hautes sur le réseau, créant des contraintes au niveau de l'exploitation.

RTE a également chiffré la part de cette baisse liée aux raccordements par câbles de la production ENR HTA : cela correspond à 50 Mvar par an contre 200 Mvar par an pour le reste des enfouissements HTA. Pour RTE, le but est de mettre tous les acteurs liés à la hausse des contraintes en tensions hautes à contribution à hauteur de leur impact.

RTE rappelle ensuite son objectif concernant le réglage de la tension par la production HTA à court terme. La solution envisagée se base sur le cadre contractuel existant en sollicitant la production HTA via le réglage tanphi sur la période estivale où l'on retrouve la majorité des problèmes de tensions hautes. Le cadre contractuel repose sur les arrêtés raccordement 2008 (art 10) et 2020 (art 43) ainsi que sur le code l'énergie article L. 321-11.
Lors du dernier GT, les producteurs avaient soulevé des interrogations sur ce corpus juridique, et notamment l'aspect rémunération. Une analyse juridique a été lancée par RTE mais n'est pas encore terminée. Elle n'a donc pas été présentée lors de ce GT afin d'avoir une analyse aboutie et en faire une présentation la plus claire possible lors d'un prochain GT.

3.2 Discussions sur les suites possibles du réglage de la tension par la production HTA : feuille de route à construire et appel à contribution

RTE présente les 4 types de réglage de la tension possibles par la production HTA.
Le premier est le réglage tanphi. C'est un réglage plutôt simple à mettre en place et faisable à court terme mais limité. RTE voit donc plusieurs axes d'amélioration pour plus d'efficacité.

1) Le réglage Q constant qui permet d'augmenter le gisement par rapport au réglage tan phi et qui reste compatible avec les exigences réglementaires, possible à moyen terme.
2) Un réglage en réactif fixe, mais plus flexible en sollicitant les capacités à la demande proche du temps réel, possible à moyen/long terme.
3) Un réglage fin et dynamique correspondant à une modulation en réactif similaire à ce que font les producteurs HTB sur le RPT. Ce réglage serait précis selon RTE mais parait compliqué à mettre en place et semble possible seulement à long terme.

RTE souhaite lancer un appel à contribution suite à ce GT afin de construire une feuille de route partagée.

ENGIE demande si cette vision du réglage de la tension est une vision de RTE uniquement ou si elle est partagée par ENEDIS également.
RTE explique que c'est une vision RTE mais qu'il y a déjà eu des discussions avec ENEDIS sur ce sujet. Pour RTE cette feuille de route est à construire avec producteurs et distributeurs.

La SER rebondit sur le fait que le dernier mode de réglage proposé est similaire à ce qui est fait dans le cadre des Services Systèmes (SSy) Tension et demande si sa potentielle mise en place entraîne une revue et un changement des règles SSy Tension.
RTE répond que c'est une possibilité et que tout cela dépendra de la feuille de route décidée.

ENGIE GREEN demande des précisions sur les périodes de temps indiquées pour les différents types de réglage (court, moyen et long terme).
ENEDIS explique que les délais de mise en place des réglages dépendent de l'ajustement de plusieurs aspects comme le DEIE, l'aspect contractuel à adapter ou encore le suivi de consignes avec mise en place d'outils spécifiques. Ainsi ENEDIS confirme que tout cela ça reste à construire et qu'il n'est donc pas possible d'avoir des délais plus précis pour l'instant.
ENGIE GREEN demande quel est le REX des producteurs ENR raccordés sur le RPT qui effectuent du réglage de tension.
RTE explique que ce réglage fonctionne sur des points asservis et que le pilotage se fait sur des tensions à tenir et non des consignes en réactif. Par ailleurs, peu de producteurs ENR sur le RPT ont signé les accords de participation SSY.

La SER demande à ce que la répartition de l'enveloppe SSy Tension soit rappelée dans l'appel à contribution afin que les ordres de grandeurs du coût des réglages soient à disposition de tous.

RTE détaille ensuite le deuxième type de réglage qui permet d'augmenter le gisement en réactif. Ce serait un réglage en « mine de crayon » ou en « Q fixe ». Les avantages sont l'augmentation du gisement disponible et une disponibilité « fixe », non intermittente. Les inconvénients sont l'augmentation des pertes côté producteur et distributeur ainsi que de potentiels investissements pour respecter les capacités constructives réglementaires. Il reste plusieurs éléments à instruire pour ce réglage concernant les investissements nécessaires, le contrôle de réalisé distributeur (aujourd'hui calé sur une tanPhi) et la possible modification des contrats distributeur (CARD, DTR).

ENEDIS insiste sur le fait que cette solution est à bien analyser côté réglementaire et qu'il est important de regarder comment la traduire dans les DTR et contrats d'accès au réseau.

ENERPLAN demande si ce réglage entraîne une nécessité de changer les capacités des parcs rétrospectivement afin qu'ils puissent effectuer un tel réglage.
RTE répond que contrairement à une tanPhi, un réglage Q fixe nécessite peut être des investissements supplémentaires. Il n'est cependant pas prévu à ce stade d'imposer un rectangle à tous les producteurs de façon rétroactive. L'enjeu de l'appel à contribution est d'étudier dans quelle mesure ce type de réglage est possible à réaliser pour les nouveaux raccordements.

RTE présente ensuite le réglage plus flexible proche du temps réel qui est une solution plus complexe que les précédentes. Les avantages sont une sollicitation au plus juste du gisement et une diminution des pertes producteurs et distributeurs. L'inconvénient est que le gisement potentiel est à priori faible étant donné la complexité de la solution. Les points à instruire concernent les interfaces nécessaires et les investissements, le contrôle de réalisé distributeur qui parait complexe et la modification des contrats distributeur.

Enfin, RTE détaille le dernier type de réglage qui constitue à priori un réel palier à franchir. En effet il correspond à de la modulation en réactif et ressemble à ce qui se fait sur le RPT. Les avantages et inconvénients sont similaires à la solution précédente avec une précision améliorée mais un gisement potentiellement plus faible. Les points à instruire sont également les mêmes que pour le réglage précédent avec en plus une nécessité de tests de faisabilité et expérimentations. Se pose également la question de la rémunération d'un tel service.

BORALEX explique que d'un point de vue producteur un réglage tanPhi n'est pas forcément plus simple à réaliser qu'un réglage type Q constant car ce dernier se fait avec un automate et est donc plus facilement pilotable à distance. RTE répond que c'est ce genre d'informations et remarques qui sont attendus dans l'appel à contribution.

RTE conclut en disant qu'un appel à contribution formel sera envoyé courant décembre avec pour objectif un délai de réponse courant janvier afin de planifier un nouveau GT en février.

ENGIE demande si RTE compte lancer des études de réseaux dans le cadre de l'appel à contribution sur ce qui est fait aujourd'hui pour répondre aux contraintes de tensions hautes et basses
RTE répond qu'une étude poussée et complète comme celle du rapport de 2018 ne sera pas refaite. Cependant les gains sur la tension apportés par les différents types de réglage par la production HTA devront être intégrés dans la construction de la feuille de route.

BORALEX demande des précisions sur les attendus du REX du réglage tanPhi affiché par RTE. RTE répond que dans l'appel à contribution sont attendus les aspects techniques qui pourraient poser problème à l'atteinte de l'objectif court terme du réglage en tanPhi.

ENERPLAN exprime le besoin d'avoir le plus d'éléments possibles et détaillés afin de répondre à l'appel à contributions. ENERPLAN considère que les aspects juridiques et réglementaires sont importants et à inclure dans l'appel à contribution. Enfin signale que de nombreuses concertations sont en cours et que la limite de mi-janvier pour les réponses de l'appel sera dure à tenir : une date à fin janvier serait plus adaptée.

RTE ne pense pas que les aspects juridiques ont leur place dans l'appel à contribution et envisage de d'en communiquer les conclusions de façon dissociée avant février afin de se concentrer sur les aspects techniques.

La SER demande si ce qui va être fait avec le réglage tanPhi est transitoire afin de laisser place à un réglage Q fixe par la suite et ne plus revenir au tanPhi.
RTE répond que pour l'instant rien n'est décidé en attendant les conclusions de la feuille de route. Il n'est donc pas prévu à date d'arrêter le réglage tanPhi.

La SER demande si une étude ACB va être menée par RTE. Le but étant de mettre en place des incitations cohérentes et adéquates aux producteurs qui pourront ainsi lever les contraintes techniques sur ces réglages.
RTE confirme que l'objectif est bien de faire une étude ACB suite aux résultats de l'appel à contributions afin de trouver la meilleure solution pour la collectivité.

EDF s'interroge sur ce qui est fait en Europe par d'autres gestionnaires de réseaux sur la contribution des ENR HTA au réglage de la tension.
RTE répond qu'il existe un benchmark sur les SSy Tension mais n'a pas connaissance d'études sur ce qui est fait par la production HTA au niveau du réglage de la tension en Europe.

La SER souhaite que les réponses à l'appel de contribution soient confidentielles afin que les producteurs puissent transmettre leurs données de façon transparente.

3.3 Relevé d'actions décisions

Action / Décision	**Qui**	**Echéance**
Analyse juridique concernant la mise en place des tanPhi	RTE-ENEDIS	Décembre
Envoi de l'appel à contribution	RTE	Mi-décembre
Réponse à l'appel à contribution	Producteurs-Distributeurs	Fin janvier